

**Observations de Mme ESTAQUET
DE L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPMENT DURABLE DE DOUCHY
reçues le 18 mai 2019 à 16h17
concernant l'enquête publique SIG DENAIN**

Note contributive de l'A3D

Atelier pour le Développement Durable de Douchy-les-mines

Siège : 95, avenue de la République – 59282 DOUCHY-les-mines – 06.62.14.93.36 ou addouchy.blogspot.fr

à l'enquête publique relative à la demande présentée par la Société d'Investissement Gestion – SIG- en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique sur la commune de Denain (site des Pierres blanches ou « friche Usinor »)

Stop à l'agression et au gaspillage des potentiels locaux !

Rappel du contexte de l'enquête :

La SIG a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique à DENAIN sur une ancienne friche industrielle (USINOR) devenue la ZADC des Pierres Blanches

A cet effet, cette demande est soumise à enquête publique du 17 avril au 18 mai 2019 inclus en Mairie de DENAIN

Point de vue de l'A3D face à cette demande d'installation :

Encore, un projet qui interroge et hypothèque l'avenir du bassin de vie denaisien.

Nous sommes la génération du climat; à nous quel que soit notre âge, notre condition, d'où que nous soyons d'être du bon côté de l'Histoire.

Aux citoyens consommateurs de comprendre que les rayons de nos hypermarchés sont remplis de produits issus d'un pillage des ressources naturelles. A nous humains de réparer les dégâts des humains. Nous devons nous tourner vers ceux qui ont ouvert des brèches d'espoir. Il faut choisir désormais entre les intérêts vitaux des habitants et ceux des grands groupes. Que la peur puisse changer de camp !

Est-ce normal que ceux qui détiennent la richesse soient les plus gros pollueurs ?

Regard de l'A3D sur le projet de la SIG

Après lecture des 1690 pages de documents mis en ligne sur le site de la préfecture, l'A3D a pris connaissance de la volonté de la société d'installer une plateforme logistique de près de 100 000 M2 brandissant l'argument de la création de 300 à 400 emplois.

Le territoire du Denaisis est un territoire où les différentes crises sont fortement lisibles. Doit-il encore émailler son image en laissant partir un vaste foncier aux potentialités économiques et écologiques sous exploitées par la future installation ?

- Les atouts du site

Le foncier dit « des Pierres blanches » d'une superficie d'environ 20 hectares, constitue une friche industrielle héritée de l'industrie sidérurgique. Le lieu est révélateur d'une rupture économique, voire d'un traumatisme social et véhicule une image négative.

La pollution actuelle n'autorise pas que ce site puisse être destiné à l'habitat ; d'ailleurs les documents stratégiques et de planification en matière d'aménagement du territoire (SCOT, PLUI, PLH) précisent dans leurs orientations que ce foncier est voué à de l'activité économique.

Un développement économique, qui pour l'A3D, doit s'adosser sur les atouts du site à savoir :

- Le bord à canal de l'ESCAUT,
 - La connexion potentielle à l'autoroute A21,
 - Un Centre de Valorisation des Déchets producteur d'énergie et de chaleur
 - Une population active sans emploi à qualifier
 - Une biodiversité assez remarquable .En effet depuis la remise en blanc du site industriel, la Nature a repris ses droits propices à l'habitat d'une faune et d'une flore spécifique et à préserver dans ce bassin de vie. (Lézard des murailles, deux espèces de chauve-souris, sept espèces d'oiseaux en danger ou menacées)
 - Une ville centre engagée dans vaste programme de renouvellement urbain et de reconstruction de « la ville sur la ville »
-
- **Les points de vigilance**

Face à ces atouts, le territoire du Denaisis est un point noir environnemental connu et répertorié.

○ En matière de santé :

Les indicateurs de santé y sont, au même titre que ceux du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais, les pires de France (décès toutes causes, décès prématurés, cancers, maladies cardio-vasculaires et respiratoires...).

L'espérance de vie de la Communauté d'agglomérations de la Porte du Hainaut est de 74,03 ans pour les hommes (France :78,7ans) et de 82 ans pour les femmes (France : 85,2 ans) : source ORS2 Territoire Mission Bassin Minier 2019.

Les indicateurs de pollution sont tout aussi graves.

Les populations les plus précaires sont les plus exposées.

○ En matière de revenus :

Près de 40 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (revenu <à 50 % du revenu médian, soit < à 830 €) dans un territoire où le revenu médian n'est que de 1315 € contre 1649 € à l'échelle de la France Métropolitaine (données INSEE 2015)

Malgré, une baisse du taux du chômage de près de 3 % au cours des cinq dernières années, le taux de chômage est de l'ordre de 17 % (contre 8.7 % au niveau de la France) avec une importante proportion de demandeurs d'emploi sans qualification

○ En matière d'environnement

Depuis plus d'un quart de siècle entre Douchy, Louches et Denain la reconquête des friches industrielles s'est faite au travers d'une filière d'activité unique : LE DÉCHET ! (Recydem, SIAVED , LocMat, ...). Cette fonction stockage et traitement des déchets est d'ailleurs en voie de développement

D'ailleurs, au premier trimestre 2019, une enquête publique était ouverte en raison de la demande d'autorisation d'augmenter la capacité d'incinération du CVE

Ainsi, la réimplantation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois sur le site dit d'Usinor est la priorité, même s'il est clair que tous les espaces libérés par l'industrie ne peuvent pas faire l'objet d'un réemploi opportuniste !

Aujourd'hui l'enquête publique ouverte concerne à nouveau la filière DECHET.

Elle consiste à autoriser la SIG à installer une plateforme logistique de près de 100 000 m² pour entreposer, conditionner et réexpédier des matériaux issus de centres de tri des déchets.

Une activité logistique qui s'implante « au milieu » du site sans en exploiter véritablement tout son potentiel : bord à canal et voie ferrée. Cette plateforme desservie à 95 % par des poids lourds et des véhicules légers avec près de 800 véhicules jour (rappelons : 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 en pleine exploitation) devra être accessible depuis l'A21 pour éviter le trafic dans le centre urbain de Demain, mais aussi la traversée de Douchy et du Vieux Louches.

Ceci laisse à penser qu'il y aura nécessité de créer à court terme une liaison routière : Denain-LOURCHES- Escaudain ? Cet axe à créer va traverser un milieu urbain habité qu'il faudra préserver et respecter. On citera en particulier les cités Bernard et Nervo voire Schneider et l'artère Marcel Griffon sis sur deux communes qui ont mené une politique volontariste de reconquête urbaine.

L'implantation proposée semble minimiser dans la proximité immédiate : la cité Martin et les établissements scolaires de la rue Louis Petit/place Gambetta. Or la présence de l'activité logistique occasionnera des nuisances sonores et sécuritaires insuffisamment prises en compte pour les enfants, les collégiens et les riverains.

L'emprise foncière de près de 95000 m² induit une imperméabilisation des sols pour laquelle la SIG n'apporte pas de réelle mesure de compensation au-delà de la création d'une zone de tamponnage et création de réserve d'eaux pluviales (réserve en cas d'incendie)

En matière de transition énergétique, la SIG n'envisage pas la mise en place de système de valorisation des énergies renouvelables en particulier à partir du solaire depuis les toitures cellules couverte, ou par l'exploitation de la chaleur de l'eau de l'Escaut. Le système de chauffage proposé utilise une énergie fossile : le fuel.

Le projet n'appréhende pas non plus l'hypothèse d'un raccordement au réseau de chaleur du CVE dans le cadre de son extension éventuelle.

Enfin, l'hypothèse de la création de 300 à 400 emplois sur site semble pour l'A3D une gageure. En effet à l'heure de l'automatisation et de la digitalisation, les emplois de manutention et de conditionnement seront dans les prochaines années robotisés. Ainsi les emplois qui pourraient être maintenus seront ceux de la maintenance industrielle, de la gestion des stocks par informatique voire de chauffeurs poids lourds mais ces derniers seront des emplois exogènes

Pour autant, en raison de

- sa localisation en dehors de la ville centre, mais à la lisière du quartier de Nouveau u monde en renouvellement urbain, des communes de Louches et Escaudain aux cités ouvrières requalifiées (cités : Martin, Bernard et Nervo),
- de sa dimension (ampleur)
- et de sa spécificité technique

L'intérêt de ce site industriel désaffecté place désormais son devenir économique à celle du territoire, dans une perspective plus large de recomposition globale du tissu urbain allant jusqu'au site dit des « Soufflantes » avec les multiples enjeux culturels, sociaux, et écologiques que cela induit.

Rappelons aussi dans la loi de finances 2019 : la réforme de la fiscalité des décharges et des incinérateurs est adoptée. Une réforme pour accompagner l'économie circulaire à horizon 2025. Un signal fort envoyé aux exploitants d'usines et aux producteurs de déchets. Des années après la dernière réforme majeure en la matière, lors du Grenelle de l'environnement, la hausse significative du coût de la mise en décharge et de l'incinération a pour objectif de faire considérablement progresser la prévention des déchets et le recyclage dans les prochaines années. Il faut encourager à la prévention et au recyclage. Face à ce constat, il est temps d'investir dans les solutions permettant la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage.

La SIG l'a compris en proposant son installation de plateforme logistique

L'A3D souligne qu'en l'état, le dossier proposé n'est pas satisfaisant, une complétude est demandée sur les aspects suivants :

- l'accessibilité au site dont la desserte par l'A21 sans nuire au cadre de vie et à l'environnement des zones urbaines habitées
- l'implantation sur le site et l'exploitation de la voie d'eau
- le traitement paysager pour limiter la visibilité de la plateforme dans son environnement
- plan d'usage de l'énergie non carbonée dans le fonctionnement du site
- mesure pour protéger la flore et la faune : comment compenser les habitats perdus
- note sur la nature et la dangerosité des produits stockés et manipulés sur l'environnement des salariés et des populations riveraines ?

En conclusion :

Il n'est bien pourtant pas si loin, le temps où les élus défendaient le projet de développer sur ce site une filière de production alimentaire créatrice d'emplois non délocalisables :

- en fruits et légumes sous serres à partir de la chaleur du CVE
- en poisson par une filière piscicole utilisant les surplus de la panification.

Quel virage !

Du déchet , encore du déchet ...

Dans la perspective de la mise en place du projet Canal SEINE NORD , notre territoire traversé par l'Escaut après avoir tant souffert, mérite un autre développement économique que celui uniquement du traitement du DECHET

Il devrait devenir le territoire vitrine de la TRANSITION, accueillant des niches d'activités valorisantes pour une main d'œuvre potentielle en attente et à qualifier

Sur un territoire particulièrement meurtri par des crises simultanées devenues structurelles et interdépendantes : énergétique, climatique, sociale, migratoires, démocratiques ... Pour y répondre : nous devons agir sur les causes et les conséquences de ces crises. Par conséquent, il faut innover, trouver des solutions et inventer un nouveau modèle de développement, car le nôtre, hérité du consumérisme et du capitalisme est une voie sans issue

Le recyclage des volumes de déchets qui devront absolument être réduits à moyen terme, peut y contribuer à cette transition, mais pas seulement.


L'activité SIG n'est pas une activité qui anticipe et prévient la crise et les chocs à venir :

- le trop de déchets et l'épuisement des ressources
- la pollution pour le trafic routier
- les nuisances visuelles et sonores.

L'A3D suggère un débat plus large sur le devenir de cet immense foncier qui longe l'A21 et bord l'Escaut pour s'appuyer sur le pouvoir d'initiatives des acteurs locaux dont les habitants, la préservation de l'environnement, du cadre de vie et des ressources. Nous souhaitons une relocalisation de l'économie et plus qualitative

Fait à Douchy les mines le 18 mai 2019

Pour l'Association pour le Développement Durable de Douchy



Catherine ESTAQUET
Présidente

Tel : 0662149336